



15ème législature

Question N° : 36249	De Mme Claudia Rouaux (Socialistes et apparentés - Ile-et-Vilaine)	Question écrite
Ministère interrogé > Enseignement supérieur, recherche et innovation		Ministère attributaire > Enseignement supérieur, recherche et innovation
Rubrique > santé	Tête d'analyse > Mise en œuvre du chèque psy	Analyse > Mise en œuvre du chèque psy.
Question publiée au JO le : 09/02/2021 Réponse publiée au JO le : 06/04/2021 page : 3036		

Texte de la question

Mme Claudia Rouaux attire l'attention de Mme la ministre de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation sur la mise en œuvre du chèque psy. Les jeunes sont une des populations les plus touchées par les problèmes psychiatriques et de santé mentale liés à la covid-19. L'observatoire de la vie étudiante indique qu'un étudiant sur trois présente des signes de détresse psychologique. Également, selon une étude de la Fédération des associations générales étudiantes, un étudiant sur cinq a déjà songé au suicide. Ce dispositif du chèque psy, certes essentiel, semble être insuffisant, en particulier du fait de la nécessité de bénéficier d'un parcours de soins au-delà du forfait de trois consultations, notamment pour la prise en charge des états psycho-traumatiques, ces consultations étant conditionnées, en outre, à une visite préalable chez un médecin généraliste, ce qui alourdit inutilement l'accès aux soins psychologiques, dans des situations où l'urgence s'impose. Ainsi, elle souhaiterait connaître l'intention du Gouvernement afin d'augmenter le nombre de consultations liées au forfait du chèque psy et également de simplifier la procédure administrative de ce dispositif.

Texte de la réponse

Le ministère de l'enseignement supérieur de la recherche et de l'innovation (MESRI) a engagé différentes actions en faveur de la santé mentale des étudiants, pendant et bien avant la crise sanitaire. La santé mentale est une priorité de la ministre en charge de l'enseignement supérieur, sur tous ses aspects, à la fois la prévention, le repérage, l'accompagnement et le soin. La conférence de prévention étudiante, instance de concertation créée par la loi n° 2018-166 du 8 mars 2018 relative à l'orientation et à la réussite des étudiants a réuni l'ensemble des acteurs de la vie étudiante et de la santé des étudiants pour une conférence exceptionnelle dédiée à la santé mentale en novembre 2020. Elle a travaillé sur les axes de réflexion suivants : - comment améliorer le repérage des étudiants qui souffrent ? - comment rendre plus lisible et visible l'offre de soins et d'accompagnement en santé mentale ? Plus de 80 acteurs représentant les étudiants, les services de santé, les établissements, les mutuelles, les associations ont émis des préconisations sur ces thématiques. La nécessité de la prévention et du repérage sont soulignés et les actions déployées par les services de santé pour renforcer la résistance au stress et le repérage par des étudiants « pairs » formés spécifiquement qui orientent l'étudiant en souffrance vers le service de santé sont soulignées. Le déploiement des premiers secours en santé mentale se généralise au niveau national. De nombreux partenariats, notamment avec des établissements hospitaliers, des associations, des Centres médicaux psychologiques permettent également de mieux répondre aux besoins des étudiants. Le ministère en charge de l'enseignement supérieur finance des associations dont Nightline, et les mutuelles étudiantes qui mènent des études et des actions de prévention propres sur le champ de la santé mentale. Le financement de Nightline a été revu à la hausse pour 2020.

Les actions menées par ces partenaires font l'objet d'un rapport annuel transmis au ministère par les acteurs. Parce que cette crise se traduit également par un fort sentiment d'isolement, le Gouvernement renforce de manière inédite les capacités d'accompagnement psychologique des étudiants. En plus de l'ouverture de lignes d'écoutes dédiées, le dispositif « santé psy » permet aux étudiants qui en ressentent le besoin de bénéficier d'un soutien psychologique sans avance de frais et entièrement gratuit. Depuis le 10 mars 2021, la plateforme nationale d'accompagnement psychologique « santepsy.etudiant.gouv.fr » est lancée. Cette plateforme recense près de 1 300 psychologues volontaires et permet d'accélérer la prise en charge psychologique des étudiants qui en ressentent le besoin, où qu'il soit. Afin de renforcer les équipes dans les services de santé universitaires, 80 recrutements de psychologue sont actuellement en cours. Il est à noter que 60 recrutements d'assistants sociaux sont également en cours dans les Crous. Afin de lutter contre l'isolement des étudiants, 20 000 postes d'étudiants tuteurs et 1 600 postes de référents CROUS se déploient dans les universités et les résidences, afin d'accompagner leurs pairs, et notamment d'alerter et de les orienter en cas de situation de crise. L'enseignement à distance et les mesures « barrière » pouvant impacter sur le moral des étudiants, le Président de la République a annoncé la possibilité d'un retour en présentiel à hauteur d'un jour par semaine pour tous les étudiants.